

Assouplissement de carte scolaire

**Document à retourner au Professeur Principal
avant le 31 mai 2022 :**

- . Imprimé « Assouplissement de la carte scolaire (dérogation)»**
- . Justificatif(s) fournis par la famille**



Tous les vœux suivants ne peuvent pas faire l'objet d'une demande de dérogation (assouplissement de la carte scolaire) :

- Pour une formation à capacité d'accueil limitée (recrutement spécifique ou enseignement optionnel « Création et culture design ») ;
- Pour un établissement du ministère de l'agriculture ;
- Pour un établissement privé sous contrat ;

Dans ces situations, la mention « vœu dérogatoire » dans Affelnet-Lycée est laissée à « Non ».

Dans les autres situations, c'est-à-dire lorsque le vœu de 2^{de} générale et technologique est situé hors de la zone de recrutement de l'élève (hors du lycée de secteur ou du secteur élargi pour certains départements), la mention « vœu dérogatoire » dans Affelnet-Lycée est à renseigner à « Oui ».

Un écran s'ouvre alors avec la liste des critères de dérogation qu'il faut renseigner selon les indications de la famille figurant sur la fiche de formulation des vœux définitifs.

ASSOUPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE (dérogation)

pour une demande d'entrée en 2^{de} générale et technologique des lycées publics
de l'Éducation nationale

Document à destination des représentants légaux

RENSEIGNEMENTS DE L'ÉLÈVE

NOM : Prénom :
Langue vivante 1 : Langue vivante 2 :
Établissement d'origine :
Nom et prénom du ou des représentant(s) légal(aux) de l'élève :
Adresse :
.....
Téléphone fixe : Portable :
Courriel :

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTABLISSEMENT SOUHAITÉ

Lycée souhaité par dérogation :
Enseignements optionnels souhaités :
Régime souhaité : Externe Demi-pensionnaire Interne

RAPPEL DE L'ENSEMBLE DES VŒUX (INDIQUEZ LA FORMATION ET L'ÉTABLISSEMENT SOUHAITÉ)

Vœu 1 :
Vœu 2 :
Vœu 3 :
Vœu 4 :
Vœu 5 :
Vœu 6 :
Vœu 7 :
Vœu 8 :
Vœu 9 :
Vœu 10 :

À REMPLIR PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

Lycée de secteur en fonction du domicile du représentant légal :

- ❖ Chaque motif devra obligatoirement comporter un justificatif. Toute demande qui ne sera pas accompagnée du ou des justificatif(s) ne sera pas prise en compte.
L'octroi de cette demande par l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN) n'entraîne pas automatiquement la prise en charge financière des transports scolaires par le conseil régional.
- ❖ La date limite de dépôt de la demande à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) concernée est le **mardi 7 juin 2022.**
- ❖ La dérogation concerne uniquement une demande de 2^{de} générale et technologique non contingentée dans un lycée public de l'éducation nationale qui ne dépend pas du secteur de l'élève.
- ❖ Les enseignements optionnels seront confirmés à l'inscription en fonction des places disponibles, sauf si l'accord de la dérogation concerne la demande d'un enseignement optionnel non proposé dans le lycée de secteur.

Référence : article D211-11 du code de l'éducation.

Académie de Poitiers – Rentrée 2022
ASSOUPPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE (dérogation)
pour une demande d'entrée en 2^{de} générale et technologique

MOTIF DE LA DEMANDE (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)	PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT
<input type="checkbox"/> Élève souffrant d'un handicap	<u>Certificat médical</u> du médecin scolaire adressé sous pli cacheté au médecin conseiller technique de la DSDEN (ou notification qui vous a été adressée par la MDPH sous pli cacheté).
<input type="checkbox"/> Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	<u>Certificat médical</u> du médecin scolaire sous pli cacheté adressé au médecin de santé scolaire de la commission.
<input type="checkbox"/> Élève boursier ou boursier au mérite	<u>Copie de l'attribution de bourses</u> qui précise le taux. Vous adresserez un courrier sous pli cacheté à l'assistante sociale de la commission.
<input type="checkbox"/> Élève dont un frère ou une sœur sera scolarisé(e) dans l'établissement souhaité en septembre 2022	Vous joindrez un <u>certificat de scolarité</u> .
<input type="checkbox"/> Élève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité	Vous exposerez votre situation dans un <u>courrier</u> .
<input type="checkbox"/> Élève suivant un parcours scolaire particulier: <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Section européenne non proposé dans le lycée de secteur <input type="checkbox"/> Enseignement optionnel « langues et culture de l'Antiquité » <input type="checkbox"/> Enseignement optionnel artistique * non proposé dans le lycée de secteur, préciser lequel : <input type="checkbox"/> Enseignement optionnel technologique ** non proposé dans le lycée de secteur, préciser lequel : <p>* Uniquement s'il est suivi d'un enseignement de spécialité artistique de même nature dans le même établissement en 1^{re} générale.</p> <p>** Uniquement s'il est suivi d'une 1^{ère} technologique de même nature dans le même établissement en 1^{re} générale.</p>	<u>Parcours scolaires particuliers concernés (PSP) **:</u> <ul style="list-style-type: none"> - Sections européennes, - Enseignement optionnel « langues et culture de l'Antiquité », - Enseignement optionnel artistique non proposé dans le lycée de secteur, s'il est suivi d'un enseignement de spécialité artistique de même nature dans le même établissement en 1^{ère} générale. - Enseignement optionnel « technologique » non proposé dans le lycée de secteur, s'il est suivi d'une 1^{ère} technologique de même nature dans le même établissement en 1^{ère} technologique (STI2D, ST2S, STL) <p>Vous joindrez un <u>justificatif et/ou un courrier</u>.</p> <p style="text-align: right;"><i>** Cette fiche de dérogation doit être accompagnée de la fiche de candidature relative au choix du PSP renseignée par l'établissement d'origine.</i></p>
<input type="checkbox"/> Convenances personnelles	Vous exposerez votre situation dans un <u>courrier</u> .

Nous attestons la validité des renseignements portés ci-dessus.

Signature du (des) représentant(s) légal(aux) de l'élève :

À, le

À, le

Signature du chef d'établissement,

Cachet établissement d'origine

DÉCISION DE L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE, DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE (IA - DASEN)

Dérogation accordée pour le lycée demandé (sous réserve de places disponibles)

Dérogation refusée pour motif :